1. Typologie des discours

L’analyse de discours se donne pour objectif de classer les discours produits par et dans une société donnée. Il existe diverses typologies fondées sur une variété de critères.

1. Les typologie à base d’homogénéité : proposées pour plusieursthéoriciens comme : A. Petijean, E. Werlich, J.M.Adam. Elles visent l’élaboration d’une structure théorique, indépendamment des textes effectifs. Ainsi les types principaux sont dégagés : le discours descriptif, narratif, argumentatif, prescriptif.

2. Les typologies à base énonciative : dont le principal teneur et E.Benveniste. Il distingue discours /histoire, ou plan embrayé/non embrayé. Elles sont basées sur le rapport entre l’énoncé   
et la situation d’énonciation considérée dans ses trois éléments (énonciateur, lieu d’énonciation, moment d’énonciation).

3. Les typologies à base communicative : le principe qui régit le classement des discours est l’intention de communication, dont la typologie fondamentale est celle de Jakobson, qui classe   
les discours selon la fonction du langage qu’y domine (émotive, conative, référentielle).

4. Les typologies à base situationnelle : elles prennent pour trait distinctif entre les discours, le domaine ou l’activité sociale dans laquelle le discours est mis à l’exercice. Elles attribuent à   
chaque partie de la société un discours : le discours dans la famille, le discours à l’école, et les discours liés à une profession : le discours journalistique, politique, religieux, publicitaire, économique, etc.   
D’autres typologies adaptent une classification selon le courant idéologique : le discours communiste, nationaliste, démocrate, socialiste, islamiste.... Les types de discours sont en relation avec les activités socioculturelles et historiques des individus dans une société donnée : le discours politiques, le discours journalistique, le discours   
religieux, le discours littéraire, le discours scientifique. Alors que lesgenres de discours sont en relation avec le type de discours.

II. Distinction discours/ texte

a) Selon les théoriciens de l’école française de l’analyse du discours, le discours est le produit linguistique d’un sujet parlant dans une situation de communication. Alors que le texte est défini   
comme le discours hors contexte, hors énonciation, c’est un énoncé coupé de la situation d’énonciation. L’analyse du discours a pour point de départ le texte, l'analyste doit déterminer la situation d’énonciation, en analysant les indices énonciatifs pour arriver au discours.   
Pour P. Charaudeau le texte est le produit langagier d’un sujet parlant et des conditions de production singulières. Aussi, le texte peut être pénétré par différents discours, exemple : le discours journalistique peut être pénétré par le discours littéraire. Les théoriciens de la linguistique textuelle opposent discours au texte, ce dernier est défini comme énoncé actualisé en discours.

b) Pour J.M. Adam, le texte est l’ensemble d’unités linguistiques doté d’une forme et qui répond à une certaine cohérence et une organisation interne. Alors que le discours est le résultat du   
texte (oral, écrit) +le contexte (cotexte), produit par un sujet parlant dans une situation de communication déterminée. Ainsi il est assimilé à l’énonciation. Il explique « Nous avons besoin du concept de discours pour mettre le texte en relation avec ce qui en motive la   
production et l'interprétation, pour interroger son inscription dans des pratiques discursives réglées socialement et historiquement, par les genres de discours »

c) En littérature, le texte est un énoncé qui renvoie à un monde composé d’éléments réels et fictifs. Ces derniers sont créés par l’auteur à des fins communicatives ou pour créer un   
environnement singulier où il pourra situer une succession d’événements et d’actions nécessaires pour la construction du récit.   
d) L’analyse de la situation d’énonciation permet d’identifier et de caractériser les textes écrits ou oraux, et d’établir une relation entre les types de texte et les formes linguistiques qu’y sont   
employées. Un type de discours soumis à une schématisation qui lui est spécifique. L’interprétation du discours dépend du destinataire (qui se réfère à la schématisation pour interpréter le discours) et de la situation d’énonciation. Ce modèle théorique est établi à partir   
d’un ensemble d’analogies ou de points communs entre de nombreux textes effectifs oraux ou écrits. Les modèles théoriques (les types de discours) permettent decaractériser de classer les   
textes effectifs qui comportent de nombreux traits formels, et qui peuvent inclure différents types de discours.   
Classer les textes effectifs selon une typologie de discours a pour but de faciliter la compréhension et l’interprétation des textes. Si un texte effectif appartient à un type de discours, cela signifie   
que ce texte répond aux exigences et aux conditions imposées par le type de discours. Et que les structures syntaxiques et les valeurs sémantiques des mots et des phrases peuvent être interprétées différemment selon le type de discours. Exemple : Le lecteur peut tolérer le développement d’un thème secondaire, en s'écartant du   
thème principal dans un texte appartenant au discours narratif, alors qu’il peut le refuser dans un texte appartenant au discours argumentatif.

III. Les genres de discours

Les types de discours sont : le discours narratif, argumentatif, descriptif, explicatif, expressif, prescriptif ou injonctif. Un texte effectif peut être caractérisé par la dominance d’un discours et   
la présence ou l’insertion d’autres types de discours. Chaque type de discours comprend plusieurs genres, le genre est une catégorie de textes qui renvoie à une situation de communication particulière. Il faut distinguer genres de texte et forme de discours ; un récit qui   
est un genre narratif peut comprendre différentes formes de discours : descriptif, argumentatif, explicatif.

A) Le type narratif comprend : le roman, la nouvelle, le conte, le fait divers, la fable.

B) Le type descriptif comprend : la description littéraire, les écrits touristiques, le texte documentaire.

C) Le type informatif comprend : les manuels scolaires, les encyclopédies, la presse, les textes scientifiques.

D) Le type argumentatif comprend : la publicité, les textes critiques, les dissertations, les plaidoiries.

E) Le type injonctif comprend : les recettes de cuisine, les règles d’un jeu.   
F) Le type expressif comprend : les poèmes, les chansons, le théâtre, l’opéra